L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié les Mardis, Jeudis et Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 252. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 20 AOUT 1829. Vol. II.

Conditions:—L'ABEILLE parait tous les Mardis, Jeudis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle paraît journellement pendant le reste de l'année.—Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

POUR LA HAVANE,

Le brick solide et fin voilier MORO, capitaine H. Bradley, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, ledit navire ayant de bons aménagements, s'adresser à bord ou à A. DOLHONDE,

11 Juillet No. 179, rue de Chartres

PARA LA HABANA.

El muy velero bergantin americano MORO, su capitan H. Bradley, habiendo la mayor parte de su cargamento ; dará bela en pocos dias. Admite flete y pasageros, teniendo buenas comodidades para ellos. Acudir en casa de A. DOLHONDE,

11 de Julio calle de Chartres, Núm. 179

PARA LA HAVANA.

Saldra con la brevedad posible el hermoso y velero bergantin español ANA, su capitan D. J. N. Ybarguengortia, forrado y clavetado en cobre. Tiene y se le dispondrán las mayores comodidades para pasageros á los que ofrece dar el mejor trato posible, para mas amplio conocimiento pueden dirijirse á

9 de Julio. SIMON CUCULLU.

---

30 barriques vieux VIN de Bordeaux, à vendre à un prix modéré par les soussignés.

4 juillet. FORESTIER & Co.

A LOUER.

Pour une ou plusieurs années—Une propriété située à environ une lieue en haut de la Nlle.-Orléans et même rive, mesurant un arpent de face au fleuve sur la profondeur ordinaire. S'adresser à Mr. Charles Rolot, à la banque de l'Association Commerciale, rue Toulouse, No. 52, entre les rues de Chartres et Royale.

27 mai—3.

D. G. BORDUZAT et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 168, débarquant du navire Seine de Bordeaux.

Des demi bas de coton et des bas de coton pour hommes, diverses qualités et couleurs.

Couvertures en laine de 3 points.

Papier à lettres et aux armes.

Fusils et pistolets à piston.

Florences et Satins couleurs assorties.

Eau de vie Cognac 4ème preuve, en pipes et barils.

Vin rouge en bariques et caisses diverses qua.

Tierçons vin blanc de Barsac supérieure.

Barils et tierçons vinaigre blanc.

1 Juin

BEURRE & GRAISSE.—33 fréquins de Beurre dit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils graisse, à vendre par

E. LANE & Co.

1er mai. No. 15, rue de la Nlle.-Levée.

LES soussignés reçoivent par le navire *Seine*, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivans qu'ils vendront à des prix moderes.

Sangsues de premier choix.

Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.

Fleurs et plantes medicinales.

Poix d'Iris.

Nérolie, &c.

26 mai. FORESTIER & Co.

Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans,

7 Juillet 1829.—Présent l'hon. James Pitot.

Christoval Rodriguez contre ses créanciers.

SUR lecture et enrégistrement de la pétition et autres documens dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers dudit Cristoval Rodriguez ait lieu en plaine Cour, le 30ème. jour de Juillet courant, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même tems toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Je certifie ce qui est ci-dessus.

TH. J. KENNEDY,

9 Juillet—3. greffier.

V. OR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans reçus par les arrivages de Bordeaux.

500 rames de Papier florette, superfins, par 500 feuilles, convenable pour les marchés espagnols.

10 pipes Eau de vie, 4e. preuve, Cognac Dupuy.

50 tierçons Vinaigre blanc, 1re. qualité.

18 caisses Serrures, 4 à 10 pouces, et autres fermens.

12 balles Brin jaune, pour moustiquaire

Quelques tonneaux de Vin rouge vieux &c. &c

29 mai.

---

30 barrels of old Bordeaux Wine, for sal at moderate prices, by the subscribers.

July FORESTIER and Co

ECOLES PUBLIQUES.

LES régents des Ecoles Centrale et Primaires, ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, dans l'Eglise des Baptistes, "Baptist Church" Place Lafayette, ont le plaisir d'annoncer au public, qu'elle y est rouverte dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Kinnicutt, chef, et Duval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de Mrs. Bigot, chef, et Rivière professeur, et l'école Centrale sous celle de Mrs. Murray, principal, Pichot et Roca de Santi Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancien couvent des Ursulines, rue Condé.

Dans chacune des écoles Primaires on enseigne la Lecture, l'Ecriture, l'Arithmétique, la Géographie, et les élémens de la Grammaire dans les deux langues anglaise et française.

On enseigne dans l'école Centrale, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Phisique, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'établissement, et dirigée par M. Bigot.

CONDITIONS.

Dans les écoles Primaires ; deux gourdes par mois.

Dans l'école Centrale ; pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois gourdes par mois. Pour le dessin trois gourdes par mois.

Dans chaque école, cent élèves qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis.

S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des écoles Publiques, au président de la Régence, ou au Maire de la ville.

Par ordre de la Régence,

J. W. MURRAY,

Remplaçant le Directeur des écoles Publiques.

[22 juil.] *Nelle Orleans le 15 Juillet* 1829.

COUR DU 1er. DISTRICT JUDICIAIRE.—*Horatio Davis contre ses créanciers.*—Attendu que Horatio Davis, débiteur insolvable, actuellement en prison, a conformément à l'acte intitulé : "Acte pour venir au secours des débiteurs insolvables actuellement en prison, et pour d'autres objets" et à l'effet d'obtenir le bénéfice dudit acte, présenté ce jour sa pétition à la Cour du premier District Judiciaire ; avis est donné par le présent aux créanciers dudit Horatio Davis, et ils sont par le présent requis de comparaitre en pleine Cour, Samedi, 15 d'Août prochain, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, et ledit pétitionnaire élargi.

Par ordre de l'hon. Joshua Lewis.

Au Greffe, 22 Juillet 1829.

25 juil—6t,2ps JNO. L. LEWIS, Greffier.

CHAPEAUX DE GOUT, *ET DE CASTOR.*

NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire Frances, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'ils garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 14 mai

---

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

A celui qui conduira à une des geoles de cet Etat, la griffonne nommée SOPHIE, créole de St. Domingue, âgée de 30 ans, taille d'environ cinq pieds et deux pouces, ayant une dent du devant cassée. Cette esclave est partie marronne depuis 40 jours, parlant le Français, Anglais et Espagnol.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera en prison et donnera avis au soussigné. On poursuivra en justice, avec toute la rigueur des lois, toute personne qui lui donnerait asile.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point la recevoir à leurs bords.

2 aout. T. MAROT, rue Royale No. 133

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

A CELUI qui conduira à la Geole de cette ville, une négresse nommée Françoise, créole du pays, parlant bien l'espagnol, agée d'environ 38 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pecheur, qui la soutire : ils font ensemble des voyages à la Grande Terre et au Bonnet Carré, et ils ont été vus dernièrement dans les environs de chez Mde. Livaudais.

☞ Il sera donné vingt piastres de plus à celui qui prouvera en prenant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Mariano, et facilitera par des renseignemens sa remise entre les mains de la justice. V. ROUMAGE.

30 juillet.

$5 DE RECOMPENSE,

A quiconque mènera à la Geole de Police le nègre *Simon*, appartenant à Mde. Veuve Chevalier de Morand : ce nègre est âgé d'environ trente ans, sa taille est d'à peu près cinq pieds trois pouces français, il a de larges épaules et parait très robuste. Il parle français et un peu l'anglais.

Les capitaines de bateaux à vapeur &c. sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois. 7 Juillet.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

EST parti marron de chez le soussigné, il y a environ un mois et demi, un jeune nègre âgé de 14 à 15 ans, nommé LOUIS, habitant le pays depuis environ 7 ans, ayant la peau très noire et les yeux à fleur de tête. Lorsqu'il est parti, il avait une casquette noire, une chemise de ginga et un pantalon de russie blanc ; il parle anglais et français, et a appartenu à Mr. Paul Martin, de cette ville.

Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. On donne avis également de ne pas lui donner asile dans aucune maison.

On donnera une récompense de dix piastres à celui qui le mettra dans une des geoles de cet Etat, ou le ramènera au soussigné.

4 aout. HYPOLITE BOURGOIN,

Au coin des rues Dumaine et Levée, No. 105

CHANGEMENT DE DOMICILE.

H. PARIZOT Luthier et Facteur de forte-pianos, vient de transporter son établissement rue d'Orléans, No. 87, entre les rues Bourbon et Dauphine. Il continue comme par le passé, à faire et entreprendre toutes espèces de réparation d'instruments de musique ; et accord de piano. Les personnes qui lui feront l'honneur de l'employer, peuvent compter sur son exactitude à les satisfaire. MM. les habitans qui auraient des instrumens à faire réparer, peuvent également s'adresser à lui, il se transportera chez eux dans le plus prompt délai. 11 aout—6.

A VENDRE.

SIX vaches avec leurs suivants. S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille.

11 Août.—3

PERDU.

IL a été perdu dans la journée de Dimanche dernier, trois bagues, dont une à diamant, une autre à cheveux et la troisième avec une corail. Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui rapportera les objets susdits rue Bourbon, chez Mme. Lacouture, ou les laissera au bureau de l'Abeille.

4 aout. GILIX, Jr.

Sangsues de France.

REçues par le Bolivar du Havre et à vendre par

8 août. FORESTIER & Co.

GLACES & SORBETS.

LE soussigné informe respectueusement le public et ses amis particuliers, que Dimanche prochain 26 courant, il fera l'ouverture d'une bicoque ou petit café, situé rue de Chartres No. 19, entre les rues de la Droiane et Canal, où on servira chaque soir des Glaces faites avec soin et dans tout ce qu'on peut avoir de mieux en ce genre.

Il prévient aussi qu'il vendra ses glaces un escalin ; beaucoup de personnes pouvant croire que ses glaces vu la modicité du prix, ne peuvent pas être bonnes peuvent se détromper. Le peu de frais que nécessite cet établissement autorisera le soussigné lui permettant de les donner à ce prix et de faire encore un bénéfice raisonnable. Il enverra aussi ses glaces à la campagne, qu'il garantira douze heures.

23 juillet—3f. A. LACOUTURE.

A LOUER.

Une Maison de campagne agréablement située à environ trois quart de lieu au-dessous de la ville et du même bord. S'adresser au bureau de cette feuille. 2 août.

CANONNIERS ATTENTION.

IL y aura exercice au fusil tous les Jeudis après midi, à dater de ce jour, dans la cour de l'ancien Couvent, à commencer de 6 heures et demie. Et tous les jours à dater du 16 de ce mois.

6 août COMAN, serg. m.

A LOUER.

Le magasin No. 190 rue de Chartres. On pourra en donner possession immédiatement. S'adresser à C. B. KEELER 85 rue de Chartres.

A VENDRE.

UNE négresse âgée d'environ 40 ans, parlant anglais et français, bonne marchande pour aller par les rues, bonne blanchisseuse et un peu repasseuse et sachant faire la cuisine ; avec sa fille, âgée d'environ 4 ans, ayant de bonnes dispositions. Le propriétaire ne la vend que parce qu'il n'a point dans son établissement, assez de logement pour la garder, du reste il la garantit bon sujet. On donnera du terme pour le payement. Si d'ici au 20 d'Aout prochain, elle n'est point vendue, elle sera criée à la Bourse, ce jour-là par M. J. L. Carpentier, encanteur.

S'adresser au Bureau de cette feuille.

21 Juillet,—3

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Registre des Testamens.* Mardi, 25 Août 1829, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feue Françoise Leclerc alias Raguet f. de c. l.

Un Lot de Terre, situé rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant environ 60 pieds de face sur 60 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Le Blanc, et de l'autre par celle de M. Firmin, avec tous les édifices qui sont dessus.

Un Lot de Terre, situé rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, ayant 30 pieds de face sur 84 de profondeur plus ou moins, borné d'un côté par la propriété de J. B. Quinones, et de l'autre par celle de Marie Glapion, avec les édifices qui sont dessus. Aussi : La mulâtresse Aspasie, âgée de 11 ans.

Conditions—Les deux lots de terre payables un cinquième comptant, et le surplus en deux termes égaux, à neuf et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; l'esclave payable comptant ; les billets seront divisés par coupons à la convenance des héritiers.

Par ordre de la Cour.

1er. aout. M. BLACHE, reg. des test.

Les actes de vente seront passés par devant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. P. CASTELNAU.

1er. aout. Exécuteur Testamentaire.

AVIS.—La société qui a existé jusqu'à ce jour entre A. M. Borduzat de Bordeaux et D. G. Borduzat de cette ville, sous la raison de D. G. Borduzat & Co. est dissoute à dater du 1er. Aout. 2 aout.

ARROU ROOT & CASSE.

ARROU Root & Casse de St-Dominge en débarquement de la goëlette Franklin des Cayes, à vendre par D. S. BORDUZAT.

15 Juin. 178 Rue Royale

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE

des Natchitoches. 11e. classe

Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 22 Aout.

PROSPECTUS :—

1	lot de	$10,000		$10,000
1	" "	4,000		" 4,000
1	" "	2,500		" 2,500
1	" "	1,800		" 1,800
1	" "	1,600		" 1,600
1	" "	1,352		" 1,352
6	" "	750		" 4,500
6	" "	550		" 3,300
6	" "	350		" 2,100
156	" "	60		" 9,360
780	" "	8		" 6,240
7800	" "	4		" 31,200
8,760	Lots			$77,952
15,600	Billets blancs.			

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 2 et 3	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entiers $4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET.—*Directeur*, rue de Chartres. No. 118, entre les

28 Juillet rues Conti et St-Louis.

AVIS.—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer contre la succession de feu *Arnould Dubourg*, sont invitées à se faire connaitre et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, à J. B. Maureau, curateur de la succession.

11 juin—3 J. B. MAUREAU.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir :—

5 Douz. Pots confitures de Citrons.
5 do do do de Cedras.
2 do do do d'Ananas.
8 do do do de Dattes.
2 do do do de Gingembre.
2 do do do de Cédres.
1 do pots compote de Gouyave.

Gelée de Goyave, Pâte de Gouvave et de Mameys. BERNARD TURPIN.

10 juin. Encoignure des rues Orléans et Royale

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orleans, 13 Juillet 1829.—Présent l'honorable James Pitot.—*Israel P. Cooper contre ses créanciers.*—(Pétition pour un répit.)

SUR lecture et enregistrement de la pétition et des documens relatifs à cette affaire,

Il est ordonné par la cour qu'une réunion des créanciers du dit Israel P. Cooper ait lieu le 25 Juillet courant, en l'office de S. H. Stringer, écuyer, notaire, pour délibérer sur l'objet de la dite pétition. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Pour copie conforme, Tho. S. KENNEDY.

23 Juillet.

AVIS.—Une personne possédant les langues Anglaise, Française et Espagnole, desirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 16 juin.

MAISON A VENDRE.

CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Trémé. Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur ; il forme un filet et est entouré en pieux debout:—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 21 Avril

---

AVIS.

ATTENDU que Julien Deshautel, ci-devant Sheriff de la paroisse des Avoyelles, s'est adressé à moi, demandant l'annulation de deux billets qu'il a souscrits comme tel : l'un le vingt-quatre Mars mil-huit-cent-vingt-cinq, conjointement avec C. Cappel, George Gorton, A. Chagnier, A. Dupuis, M. Vernon, C. Ham, J. Ferment, M. Broussard, H. Guilhory, Jos. Guilhory, J. B. Lemoine pere, J. B. Guilhory et C. Johnson comme cautions. et l'autre le vingt de Janvier mil huit cent-vingt-sept, conjointement avec G. Gordon, C. Cappel, F. Gremillion, C. Grémillion, J. Ferment, M. Broussard et J. Guilhory comme cautions ;

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secretaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis les raisons pour lesquelles les dits billets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nelle-Orléans, le neuf de Juillet, mil-huit-cent vingt-neuf et la cinquante quatrième année de l'Indépendance des E-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,

GEORGE A. WAGGAMAN,

Secrétaire d'Etat. 18 juillet

ATTENDU que, Alexandre Labranche s'est adressé à moi demandant l'annulation de l'hipothèque spéciale qu'il a souscrite le cinq de Décembre mille-huit-cent-vingt-huit, en faveur du Gouverneur de l'Etat, comme caution d'Anacharsis Luminais, sheriff de la paroisse St. Charles, sur une terre située dans la dite paroisse, mesurant huit arpents de face sur quarante de profondeur.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au secrétaire d'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas levée et annullée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nelle-Orléans, le trentième jour de Juin mil huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etat-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Par le gouverneur,

G. A. WAGGAMAN,

Secrétaire d'Etat. 2 Juillet.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans, 14 Juillet 1829—Présent, l'hon. James Pitot.—Isaac Lambert et ses créanciers, pour un répit.

SUR motion de A. B. Leary, Ecuyer, avocat du pétitionnaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit pétitionnaire aient à déduire, d'ici au Samedi 25 Juillet prochain, ce jour même, les raisons pour lesquelles les résolutions prises par les dits créanciers, en présence du notaire public, ne seraient pas homologuées et confirmées ; et le répit d'un, deux et trois ans accordé au dit pétitionnaire.—Je certifie conforme l'extrait ci-dessus.

16 juillet Thos. S. KENNEDY, greffier

AVIS aux personnes qui désirent apprendre la langue Espagnole.

UNE personne lettrée, récemment arrivée dans cette ville, se propose d'y ouvrir un cours de langue espagnole, langue très belle, très riche et très facile à apprendre, surtout par des Français et des Italiens : avec de l'aptitude et de l'application, 3 à 4 mois de leçons suffisent pour la savoir parler, non parfaitement, mais assez pour se faire bien comprendre et pour la traduire.

Le professeur demeure chez M. Jourdan, libraire, à l'encoignure des rues Royale et St.-Anne.

Nota—Le même professeur se propose d'ouvrir également des cours de Rhétorique, de Géographie, d'Histoire, des droits et des devoirs de l'homme en société, d'économie politique, etc. ; cours qui seront successivement annoncés dans ce journal. 2 Juillet.

OIN—260 balles Foin du Nord de première qualité, reçues par le paquebot Kentucky, et à vendre par

27 juin. FOSTER & HUTTON.

BLANC DE CERUSE.

200 Barillets Blanc de Céruse pour broyé à l'huile, en débarquement du brick Swan, venant de Philadelphie et à vendre par

27 juin. S. P. MORGAN & Co.

FROMAGE & BEURRE de Goshen, reçu par le Kentucky, venant de New-York et à vendre par

27 juin. Jn. PREAU & Co.

RUM ET GENIEVE DU NORD.

50 Barils Rum, 10 barils Genièvre, 5 barils Eau-de-Vie 4ème épreuve, en débarquement du navire Azelia, à vendre par

27 juin. Jn. PREAU & Co.

CHEMISES DE COTON.—Une caisse contenant 24 douz. Chemises de coton communes et pour grandes tailles. A vendre par

27 Juin. JOHN P. PAXSON.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants,

75 barillets Langues de Morue,
25 do. Harengs d'Ecosse,
5 barils Citrons frais,
Salaisons assorties,
Sardines à l'huile et au beurre,
Confitures de la Havane,
Sirop de Groseille et d'Ananas,
Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux,
Vins de toutes espèces,
Kirsewasser de la Forêt Noire, &c. &c.

B. TURPIN

14 mai encoignure des rues Orléans & Royale